

## C'est très gentillet, en effet...

**Date** : 3 février 2014

En réponse à [ma toute récente demande](#), la direction de la communication du département d'Ille-et-Vilaine a bien voulu me faire parvenir - très rapidement, et je l'en remercie - les documents qui attestent du complet règlement du marché passé le 18 avril 2013 avec la société GFT.

Comme souvent, je commence par les questions de forme avant d'aborder par la suite les questions de fond... et je m'attarde un instant sur cette en-tête :

Décompte mensuel n° 3 en date du 30 septembre 2013	
Marché n°2013221 : 2013221 CREATION ET LANCEMENT D'UN GENTILLET POUR IL ET VILAINE Titulaire GFT	Personne Publique Conseil Général d'Ille et Vilaine

(si besoin : cliquer sur l'image)

C'est juste pour dire :

- qu'il faudrait bien qu'un jour le Conseil Général admette qu'il n'est pas la "Personne Publique" puisque c'est le Département (ce qui, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, n'est vraiment pas la même chose) - qu'en écrivant correctement le mot gentilé, il y aurait eu la place pour écrire correctement le mot Ille-et-Vilaine (mais nul doute que dans la confusion générale savamment entretenue, un gentilé c'est tellement gentillet que ça ne doit pas pouvoir faire de mal)